

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal du 30 juin 2023

Présents: Laura Catry (Mairesse), , Matthieu Grisvard (1^{er} Adjoint), Michaël Hueber (3^{ème} adjoint), Julie Pajot, , Christophe Couturier, Edith Farinaccio, Laury Farinaccio, Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt.

Absent : Thierry Bouvier (pouvoir donné à Christophe Couturier)

Le Conseil débute à 20h05

1. Approbation et signature du PV du Conseil 9 juin 2023. Madame Laura Catry, Mairesse de Montjavoult rappelle à cette occasion que le conseil municipal est ouvert au public qui peut y assister sans toutefois intervenir.
2. Désignation d'une secrétaire de séance: Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt
3. Délibération 1 : Décision Modificative n°1 : Solde LED tranche 1

Madame Laura Catry, Mairesse de Montjavoult : Afin de payer le solde restant de 4 345.13€ pour la tranche 1 des changements en LED de l'éclairage municipal, il est proposé de basculer cette somme comme suit :

- Compte 6188 : - 4 345.13€ ; compte 21534 : + 4 345.13€

Le conseil municipal approuve-t-il cette proposition ?

9 votes pour, des présents et représenté : proposition adoptée.

4. Délibération 2 : Décision Modificative n°2: Emploi par SIME.

Matthieu Grisvard : Un contrat SIME est nécessaire pour de multiples chantiers. Il est proposé un mouvement de crédit de 2000 € à partir du compte de réserve afin de le financer :

- Compte 6188 : - 2 000.00€ ; compte 6218 : + 2 000.00€

Le conseil municipal approuve-t-il cette proposition ?

9 votes pour, des présents et représenté : proposition adoptée.

5. Délibération 3 : Décision Modificative n°3 : Reprise de résultat d'investissement (erreur de 0,08€). Cette erreur survenue dans les tableaux du budget, il est proposé au conseil sa correction par un mouvement de crédit.

- Compte R001 : - 0.08€ ; compte R10226 : + 0.08€

Le conseil municipal approuve-t-il cette proposition ?

9 votes pour, des présents et représenté : proposition adoptée.

6. Délibération 4 : Décision Modificative n°4 : Achat tables pour la salle des fêtes.

Proposition de basculer 2594,40€ sur la ligne d'investissement pour l'achat d'un lot de 25 tables en promotion afin de remplacer nos tables en bois défectueuses malgré leur restauration récente. Ces tables en plastiques seront plus légères à manipuler.

- Compte 6188 : - 2 594.40€ ; compte 2184 : + 2 594.40€

Le conseil municipal approuve-t-il cette proposition ? 9 votes pour, des présents et représenté : proposition adoptée.

7. Délibération 5 : Création n° de voie : 14 bis rue du Coudrais + 8b rue du Coudrais. Le conseil municipal approuve-t-il cette proposition ? 8 votes pour, des présents et représenté, 1 abstention : proposition adoptée.

8. Délibération 6 : Demande de subvention pour le tracteur tondeuse mulching.

Matthieu Grisvard : La délibération est annulée car le tracteur-tondeuse/mulching Honda, que nous souhaitons acheter pour 5280 € afin de remplacer l'ancien tracteur/tondeuse hors service, n'est pas immatriculé. Il ne peut donc être subventionné. Cependant il est proposé au conseil cette option intéressante - tant sur le plan économique que technique – Un broyeur pourra aussi être acquis (en remplacement du gyrobroyeur volé et de l'épareuse à terme) grâce à l'argent des reprise de l'ancien pulvérisateur , l'ancien tracteur/tondeuse et le broyeur à branche qui sont maintenant inutiles. Le gain de place occasionné vise à supprimer les containers, dangereux et peu sécurisés qui servent de remise.

9 votes pour, des présents et représentés : proposition adoptée à l'unanimité.

9. Délibération 7 : Prix concession caves-urnes.

Michaël Hueber confirme que depuis que nous avons sécurisé un emplacement dédié aux caves-urnes il y a déjà beaucoup de demandes. Il incombera aux particuliers propriétaires de concessions de faire creuser par les pompes funèbres les caves recevant les urnes au cimetière (surface réglementaire 60x60cm). La plaque les fermant pourra être personnalisée par les proches. 20 emplacements de caves-urnes sont disponibles au cimetière de Montjavoult, (la surface d'une sépulture permet d'accueillir 4 urnes)

Un prix d'emplacement est proposé à 150€ pour 30 ans et 350€ pour 99 ans (la moitié du prix de la concession d'une tombe classique). Une révision du règlement du cimetière sera nécessaire.

9 votes pour, des présents et représenté : proposition adoptée à l'unanimité.

10. Délibération 8 : Vote du bail de location et du montant du loyer du terrain communal de Valécourt (G315 et G152)

Le terrain de 1800 m2 rue du lavoir acheté en décembre 2022 (4000€) par la mairie pour permettre d'installer un abribus et d'entretenir le profond fossé (contre les inondations) le long de cette parcelle. La proposition publique de location en l'état de cette parcelle en jardin d'agrément (400€/an) en laissant l'accès à l'abribus et aux fossés, a trouvé preneur pour 10 ans à partir de juillet 2023.

- 11 : Point sur les conseils municipaux en direct sur la page de la mairie.

Une partie des membres du conseil remet en question le fait de le filmer et diffuser sur internet. Le débat est ouvert :

M. Grisvard : vidéo du conseil, page et groupe facebook ont été mis en place lors du covid afin de favoriser les liens et la communication entre Montjoviens et avec la mairie. Cela a perduré jusqu'à aujourd'hui et c'est considéré comme un service. Avec parfois quelques débordements et commentaires désobligeants qui remettent en question l'intérêt du groupe facebook. La vidéo a un intérêt pour qui ne peut se déplacer en conseil ou veut le voir en différé, mais peut gêner les élus ne souhaitant pas se faire filmer. Doit-on continuer à filmer/partager les conseils ? En différé peut-être ? Je suis partagé, je m'abstiendrai de donner un avis.

C. Couturier : On est mauvais sur la forme de la communication en conseil, cela nous dessert, les vrais sujets sont discutés hors conseil et celui-ci n'est qu'une parodie. Je suis contre sa diffusion.

E. Farinaccio : Je suis contre la vidéo qui nous dessert plutôt qu'autre chose. Je préfère que les gens se déplacent plutôt qu'avoir un retour de bâton après.

L. Farinaccio : Souvenez-vous lors du covid, dans la salle des fêtes, c'était ouvert, les gens assis au soleil, je préfère quand le public vient échanger, alors que la vidéo nous dessert.

M. Hueber : Je préfère aussi que les gens viennent nous voir, débattre en vrai alors que sur les réseaux sociaux cela ne mène à rien.

S. d'Amiens : Je trouve intéressante la retransmission filmée en direct pour qui veut voire à distance/en différé même si c'est toujours mieux en présentiel. Cela le rend plus accessible. De plus l'enregistrement fait foi : il est une preuve matérielle en cas de questionnement, il nous sert pour les PV aussi. Que ce soit en direct ou en différé (voire en audio), en le consultant sur le site, c'est un plus.

C. Couturier : Il est plus simple de lire un compte rendu en 5 mn que de regarder 1 heure et ½ de vidéo...

M. Hueber : surtout pour vérifier un point de débat précis, c'est compliqué à chercher dans une vidéo.

L. Catry : Il y a autour de 170 vues du conseil municipal par vidéo (352 vues pour le Conseil Municipal sur le budget). A part une critique injustifiée, des personnes félicitent l'équipe pour ces vidéos les trouvant pédagogiques/instructives. C'est le lot de toute équipe municipale d'être critiquée. Par ces vidéos les administrés peuvent connaître la parole propre à chacun, cela nous impose de la discipline. Nous visons la transparence : en conseil municipal, on tache de rendre compte de tout ce que l'on fait. Lorsqu'il y a des choses dont on ne parle pas en conseil c'est parce que ce sont des affaires en cours nous en parlons hors conseil, avant ou après. Nous nous réunissons tous ensemble trop rarement pour travailler. Stopper les films serait un échec du rapprochement des administrés vers les sujets traités par conseil municipal. Par ailleurs, même présents, les administrés n'ont pas le droit d'intervenir avant que le conseil soit cloturé.

J. Pajot : Filmer et retranscrire c'est dans notre profession de foi initiale, dans « les engagements à garder au cœur de notre fonction : mieux communiquer, rendre les CM plus accessibles ». Nous avons régulièrement des remerciements sur ce format vidéo, c'est à 98% positif sur le village (et même par des villages voisins). Se séparer de la vidéo sur la page de la Mairie serait très triste. On ne peut de toutes manières pas empêcher que le conseil soit filmé c'est pour cela que je trouve mieux que la vidéo soit diffusée sur une média de la Mairie plutôt qu'ailleurs. Pourquoi abandonner un engagement que nous avons au début ? Ce serait comme décider de ne plus aller afficher dans les vitrines des hameaux qui, tout comme la vidéo, ne sont pas obligatoire. Que ce soit par fénéantise ou par peur je trouve que ce sont les administrés qui y perdent.

M. Grisvard : Poster la vidéo en différé inciterait les gens à venir en présentiel. Ils pourraient ainsi mieux nous connaître.

L. Catry : Beaucoup de gens viennent en mairie. Lors des ouvertures les lundis/jeudis mais même les mardis/vendredis.

M. Hueber : Un enregistrement audio peut être fait pour la trace. La vidéo me pose plus problème. Le live, il y a 3-4 personnes qui regardent...

J. Pajot : je constate que nous abordons le sujet en ayant des ressentis qui dans le fond sont différents, pour vous, supprimer la vidéo de la page de la mairie rapprocherait les villageois de la mairie, pour moi la supprimer ne ferait qu'éloigner les personnes des sujets traités par la Mairie.

L. Catry/M. Grisvard : Si la vidéo avait existé avant, certains administrés ne se retrouveraient peut-être pas aujourd'hui à découvrir le déclassement de leur terrain en non-constructible sans qu'ils ne l'aient su (à l'époque de 2014 par exemple)... Ce qui ne pourrait être le cas désormais avec le site, la page, la vidéo, les panneaux et le bulletin qui est très complet.

Donc 4 possibilités : 1) Continuer à filmer les CM en direct. 2) Filmer avec mise à disposition en différé. 3) Enregistrement audio consultable en différé. 4) Ne plus filmer.

Possibilité 4 : 5 votes. Possibilité 2 : 4 votes.

LA MAJORITE VOTE POUR L'ARRET DES FILMS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PAGE DE LA MAIRIE.

L. Catry, demande si une solution plus consensuelle peut être atteinte, et propose que ne soit filmé que l'ordre du jour et que les questions diverses soient dans le PV écrites uniquement afin de libérer les débats comme demandé par C. Couturier.

L. Farrinaccio, E. Farinaccio, C. Couturier, M. Hueber déclinent ce compris.

J. Pajot déplore que vidéo quitte la page mairie puisque avec ce vote, tout un chacun peut filmer mais plus via la page de la Mairie.

L. Farinaccio, M. Hueber questionnent si elle souhaite filmer malgré tout ?

J. Pajot : peut-être. Je ne sais pas. C'est le droit des élus et citoyens.

M. Grisvard clôt le débat par un élément capital aux Montjoviens: venez au conseil, c'est public, venez débattre avant/après, rencontrons-nous.

12 : Suite visite du SPANC : projet mise aux normes des assainissements appartenant à la commune : budget 2024

L. Catry : Le SPANC continue son tour du village (hier au Bout du bois), deux bâtiments municipaux ont des fosses septiques qui ne sont pas aux normes. Des devis sont en cours de demande afin de pallier cela. Il faudra le prévoir au prochain budget.

L. Farinaccio demande si la mairie est informée par le SPANC des fosses hors norme des administrés. L. Catry précise : Le SPANC demande aux particuliers concernés une mise aux normes, et la mairie n'est informée qu'au bout d'un certain délai si ce n'est pas fait, et doit ensuite dresser un procès-verbal.

13 : Point projet plantations arbres sur parcelle communale à Hérouval.

Ce projet de longue date (évoqué lors des conseils, au budget, peut-être subventionné à 90% par la Région Haut de France) est de planter une parcelle municipale le long du chemin communal partant du calvaire sur la route d'Hérouval avance. L'objectif est écologique, (compenser les abattages d'arbres fréquents, les maladies, biodiversité...) , mais aussi convivial par une plantation participative, le libre accès aux fruits...

C. Couturier signale l'existence d'un conservatoire de variétés de fruits anciens à St Clair sur Epte. M. Grisvard réprecise que dans les modèles du CAUE l'on peut voir d'autres types de plantations en plus de verger : mélange de zones de prairies/haies/arbres de types différents (forêt)/tonte raisonnée... Favorisant la biodiversité.

S. d'Amiens : Des contacts ont commencé à être pris avec les agriculteurs dont les parcelles jouxtent la parcelle et ceux qui l'utilisent pour accéder à d'autres parcelles afin de collecter leur avis sur ce projet (avis encourageants), cerner les besoins quant à la place à laisser pour le passage des machines... Une association spécialisée dans ce type de projets a été contactée et peut recommander des intervenants pour conseiller des essences selon le sol/site, aider à la plantation, faire un suivi et des événements pédagogiques.

M. Grisvard précise que des personnes locales et compétentes seraient sans doute heureuses d'aider bénévolement sur ce projet. Il évoque l'idée de planter des arbres au fur et à mesure (lors des naissances par exemple : implication des habitants, écoles, centre rural...), d'avoir une plantation progressive. Cela permettrait aussi peut-être de limiter les pertes en cas de sécheresse. Se pose le problème du suivi d'arrosage : qui gère ? (on a vérifié la relativité de l'implication des habitants sur les plantations participatives à l'entrée des hameaux). Les agents municipaux sont débordés. Une personne en plus serait bienvenue sur ce point (SIME).

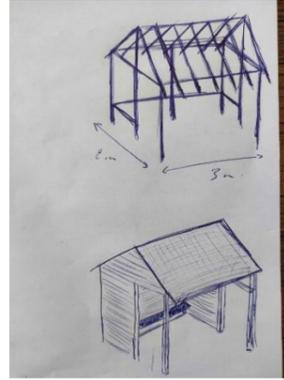
L. Farinaccio évoque l'idée d'enrichir les projets déjà lancés auparavant (plantations participatives) en ajoutant des plantes pérennes (rosiers par exemples), et questionne sur le projet de nouvelles plantations place de l'église (qui était porté par une conseillère municipale qui a démissionné). Il est dommage d'abandonner des projets commencés pour un nouveau. Mais elle reconnaît qu'avec des conseillers en moins on ne peut pas travailler de la même façon sur certains projets.

M. Grisvard : il faut s'appuyer sur le CAUE, comme pour le projet de la mare qui avait été conseillé, plutôt que par un prestataire extérieur.

Questions diverses

- Statut de terrains à Hérouval : Laury Farinaccio : Une réunion a eu lieu hier avec certains habitants d'Hérouval. Ils souhaitent que des terrains constructibles soient classés en zone « N » (Zone Naturelle, non constructible) par crainte de constructions excessives dans le hameau, sur des terrains humides et inondables qui plus est. Un géologue a précisé qu'effectivement Hérouval est sur une zone argileuse pouvant provoquer des fissures. La mairie pourrait être inquiétée de ne pas prévenir de ce problème, les propriétaires qui construisent.
M. Grisvard ajoute que cet aspect est spécifié dans les constats lors de l'achat d'une maison et précise que cela concerne aussi les problèmes de ruissellements qui valent pour tout Montjavoult et qui risquent de s'aggraver dans les années à venir. Cela impactera les acceptations ou pas de certains projets par la mairie avec l'appui des études hydrauliques que nous pourrions commander notamment. Cela dit, il est contre le changement de statut de terrain à la demande de particuliers pour des inquiétudes qui peuvent être ambiguës. Même s'il n'est pas question de laisser trop construire dans notre village dont l'harmonie est à préserver et dont les routes ne sont pas adaptées. Il faut continuer les études pour conforter notre vision, justifier nos décisions et pouvoir mieux informer les personnes projetant des travaux sur les risques encourus (inondations, failles...).
- J. Pajot pose le problème de pouvoir prévenir, dégager une éventuelle responsabilité de la mairie, sans modifier le PLU dans l'urgence. Pour les parcelles déjà vendues on ne peut que prévenir/agir par autorisation ou non de travaux, envoi de notes aux notaires...
- Entretien des routes. Matthieu Grisvard : La réfection des routes avec l'enrobé à chaud a bien commencé. Cette technique tenant mieux dans le temps nécessite un temps bien sec. L'entreprise est donc très sollicitée selon la météo par tous les villages, cela compliquant la programmation des opérations, mais cela avance. Concernant les peintures au sol : ce sera fait pour les beaux jours en plusieurs temps. Il faut aussi prendre en compte les travaux de Montagny. Beaugrenier en priorité, place de l'église, Le Vouast (Place du Tilleul).
Laury Farinaccio pose la question des peintures récentes effacées par des travaux sur la route départementale à Beaugrenier ? M. Grisvard : les entreprises qui ont fait les travaux vont les refaire. Nous avons les photos témoins. C'est à la charge du Département de l'Oise.
- Opération déchets verts. J. Pajot : Plusieurs habitants ont fait remonter des remerciements pour le ramassage des déchets verts qui est très apprécié. De plus les participants tiennent mieux leurs engagements : pas d'oubli de dépôt de sac.
- Vérifications électriques. J. Pajot : Nous avons demandé les vérifications réglementaires des normes électriques et de sécurité sur les bâtiments municipaux/église : L'agence viendra le 21 juillet. Cela permettra de valider (ou non) les travaux récents de mise aux normes suite à leurs remarques pour le bâtiment de la mairie et de vérifier des travaux récents de réfection du réseau électrique dans l'Eglise.
- Travaux presbytère : L. Catry : le chantier de mise en sécurité avec les garde-corps est terminé. De nouvelles fixations aux volets ont été aussi installées, restent quelques menus détails à régler.
- Le studio va se libérer et une nouvelle locataire arrive en septembre. Une réunion est organisée le 7 juillet avec les locataires afin d'entendre les améliorations demandées et pour aborder la gestion du voisinage et des espaces communs.
- Chantiers jeunes cet été. L. Catry : Du 31 juillet au 4 août un chantier de proximité est organisé avec le centre social rural. Un animateur du Centre Social s'ajoutera à L. Catry ainsi que d'autres adultes volontaires pour l'encadrement. 11 jeunes sont inscrits. Nettoyage du lavoir du bourg, peinture de l'abribus d'Hérouval , débroussaillage du chemin du Marais, du chemin d'Hérouval, éliminer le socle en ciment à l'entrée de l'église (avec l'aval des architectes des bâtiments de France)...Beaucoup de chantiers qui seront fait par le groupe entier, ou en petites équipes.

- Abribus. L. Catry : la subvention de leur installation est prolongée jusqu'en avril 2024, ce qui laisse le temps pour enfin finir ces chantiers. M. Grisvard : Il est initialement prévu des structures bois + toit double pente mais au vu de l'abri du carrefour de la vierge qui se fond bien dans le paysage, une ossature métal + panneaux peints pourrait être envisagée en aménageant une ouverture pour guetter le bus. L. Catry : de la grave ciment va être disposée à l'entrée des abribus pour en permettre l'accès à pied sec. Seul au Vouast et au carrefour de la Vierge l'accès n'est pas adapté pour le Public à Mobilité Réduite



- Projet Abattage d'arbres. L. Catry : Un particulier a le projet d'abattage de 32 chênes. Il a monté un dossier de Déclaration Préalable de travaux (document CERFA). Ce dossier est présenté au service urbanisme de la Communauté de Commune. Le particulier a accompagné Matthieu Grisvard et moi-même pour aller voir ses arbres malades : certains chênes sont déjà morts, d'autres présentent des branches mortes, ou seulement des feuilles atrophiées, d'autres chênes ont l'air d'aller bien. J'ai demandé à la police de l'environnement, ce qu'elle pensait de l'état de ces arbres, y a-t-il une épidémie reconnue chez les chênes ? La réponse dramatique est que le réchauffement climatique condamne notre variété de chênes à disparaître.
- L'électricité dans un bâtiment communal : le chantier de mise aux normes est sur le point de s'achever.
- Salle des fêtes : les consultations et demande de devis pour sa rénovation énergétique sont en cours. En plus des portes que l'on pensait devoir changer, les baies vitrées aussi sont à changer, elle ne sont pas aux normes pour une salle des fêtes.
- Fête du village : le 8 juillet a lieu concert de piano dans l'église/le verre de l'amitié/traiteur/marche aux flambeaux/feu d'artifice/DJ salle des fêtes. La distribution du flyer se fera en même temps que celle du catalogue pour les jouets de Noël. Il faudra renvoyer en mairie les commandes de cadeaux pour le 1er de septembre.
- Commission élection : pour vérifier que la liste électorale est bien à jour, il est fait appel à deux électeurs de Montjavoult en plus d'un conseiller. La date est fixée en juillet. Cette opération est très rapide.
- Consultation sur Extinction des lumières : 92 Montjoviens ont participé. Les votes ont été en majorité **pour** éteindre les lumières entre minuit et 5 heures. MAIS il a été annoncé entre temps par la société STPEE que si nous prenions cette option, elle annulerait notre garantie/entretien sur 10 ans (l'extinction met en tension plus souvent les pièces techniques qui tendent à s'abîmer plus souvent). De plus les habitants peuvent changer d'avis en voyant les effets des nouvelles ampoules LED en 2024 (lumière au champ plus limitée et baisse de luminosité de moitié à 22h). Ces raisons rendent caduque cette consultation, et le conseil se questionne sur la marche à tenir. Peut-être réorganiser un vote une fois les travaux terminés en 2024 ?
- L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catry, Mairesse, clôt le Conseil Municipal à 22h10.